

CR CA 7/03/2007

Présents : L. Delmas, A. Fautrat, C. Ooghe , P. Le Boucher, M.Dugenet , Renan Kompf, A.Martin

Invités : Y. Furet

Excusés : B.Calvarin, N.Beaufils, Le Goff, AC.Delmas, P. Gueutier, E. Coulon, M.Masson JY.Le Failler, JP.Laussac , B. Ramoul, P.Collinet

Ordre du jour :

- Validation du Dernier CA
- Avis du CDV concernant les demandes des clubs dans le cadre du plan nautique
- Prêt de recapitalisation du CDV
- Questions diverses

● Approbation du dernier CA

Validation du compte rendu.

● Avis du CDV concernant les demandes des clubs dans le cadre du plan nautique

Il est décidé d'examiner dans un premier temps la recevabilité des dossiers par rapport aux orientations définies par le CDV (voile scolaire, voile sportive sur les supports de la filière espoirs, produits départementaux). Suite à cette première étude toutes les demandes faisant apparaître des moteurs ou des remorques sont recalculées pour ne prendre en compte que le matériel nautique voile. De plus, certains dossiers ne disposant pas de devis et faisant apparaître un montant d'investissement décalé par rapport à la valeur réelle du prix d'achat, nous procédons à un ajustement des sommes demandées sur la base des devis des autres projets identiques.

Trois réserves sont émises sur l'ensemble des demandes :

Une sur la demande du CN Leff dans la mesure où l'an passé ce club n'a pas réalisé les investissements annoncés.

Une autre sur la demande du Yacht club de Trébeurden car d'une part ce club n'est pas à jour de sa cotisation CDV 2006 (partiellement payée) et d'autre part le montage financier du projet d'investissement est basé sur la revente d'un class 8 sur-évalué rendant l'investissement difficilement crédible.

La troisième réserve porte sur la demande de l'école de voile de Fréhel que nous devons questionner sur la réalité d'une pratique scolaire dans le club.

Il est décidé de se rapprocher de ces trois clubs pour un complément d'information permettant de lever nos réserves.

A l'occasion de l'examen des différentes demandes plusieurs observations sont à signaler :

- Toutes les demandes ne sont pas accompagnées de devis ce qui ne permet pas des fois de vérifier les montants annoncés d'investissement. Il faudrait systématiser les devis pour l'an prochain.
- Nous n'avons pas toutes les informations concernant les investissements effectivement réalisés l'année précédente. Il faut savoir qu'un investissement non réalisé fait perdre la subvention, elle ne peut pas être répercutée aux autres clubs. Il faudrait donc savoir si l'investissement a été réalisé l'année précédente avant de valider la recevabilité d'une nouvelle demande.

Un tableau de proposition de montant de subventions à destination du Conseil Général est réalisé (En annexe)

Les montants demandés par les clubs ont été maintenus (sauf pour les matériels non recevables signalés plus haut). En effet le CDV a estimé que la règle fixée de 20% d'aides plafonnées à 5000 € était déjà un système de régulation des demandes sachant que pour les autres CD du nautisme il est appliqué 50 % d'aides non plafonnées.

● Prêt de re-capitalisation du CDV

Pierre Le Boucher procède à la présentation des documents comptables avant de proposer au vote la mise en place d'un prêt de re-capitalisation du CDV pour un montant de 20 000€ à rembourser sur 60 mois à un taux de 4,40%. Ce prêt conduit le CDV à rembourser des échéances de 372 € par mois soit 4464 € par an.

Le vote (7 voix pour sur les 7 membres présents) étant favorable, la demande de prêt est donc adoptée. Le trésorier Jean-Yves Le Failler est mandaté pour réaliser ce prêt.

- Questions diverses

- CNDS du CDV 22

- Une rencontre avec la DDJS 22 est prévue le 15 mars afin de proposer des procédures adaptées de versement du CNDS, notamment sur les aides aux stages sportifs. De plus lors de cette réunion le projet de comité déposé il y a deux ans, sera actualisé.

- Concernant les actions à proposer cette année dans le cadre du CNDS voici les pistes retenues :

- Aides aux stages sportifs départementaux si procédure adaptée
 - Aides à la formation des bénévoles (arbitrage, Freg, CRR, entraîneur,...)
 - Aides sur le travail de coordination sportif (calendrier, règlement,...)

- Echanges avec la Pologne :

- Un nouveau contact a été pris avec nos correspondants Polonais afin de valider ou pas le principe d'un échange dès début avril. Une confirmation a été demandée pour le 13 mars prochain.

Pour le secrétaire,
Le Président

Pierre Le Boucher